

# Découverte de l'île de Porquerolles

Carte offerte par



Le cycle Porquerollais

04 94 58 30 32

cycleporquerollais@wanadoo.fr

www.velo-porquerolles.fr

facebook.com/porquerollesenvelos

instagram/lecycleporquerollais

1 Plage de la Courtade	15 min	10 min
2 Fort du Lequin	30 min	15 min
3 Plage et Fort de l'Alycastre	45 min	20 min
4 Plage Notre-Dame	1 h	30 min
5 Calanque de la Treille	1 h 20	40 min
6 Cap des Médès	1 h 40	50 min
7 Calanque de la Galère	2 h	1 h
8 Mont des Salins	50 min	25 min
9 Calanque de l'Oustaou de Diou	45 min	25 min
10 Calanque de l'Indienne	40 min	15 min
11 Phare de Porquerolles	50 min	20 min
12 Gorges du Loup	40 min	15 min
13 Calanque du Brégançonnet	1 h	30 min
14 Plages du Langoustier	1 h 20	40 min
15 Plage de l'Aiguade	45 min	25 min
16 Plage et Fort du Bon Renaud	40 min	20 min
17 Plage d'Argent	30 min	15 min
18 Moulin du Bonheur et Fort Ste Agathe	25 min	15 min
19 Fondation d'art contemporain	15 min	10 min
20 Fort de la Repentance	50 min	25 min



### Circuits conseillés

- Circuit des Médès avec dénivelé
- Circuit du Levant avec dénivelé
- Circuit des Forts avec dénivelé
- Circuit du Couchant avec dénivelé
- Circuit du Midi

### Autres informations sentiers

- Autres sentiers ouverts aux vélos avec dénivelé
- Sentiers interdits au vélos

- Points de vue
- Phare (fermé au public)
- Patrimoine fortifié
- Parc à vélo
- Toilettes
- Plages
- Limite de cœur terrestre de Parc national

- Maison de Parc national
- Office de Tourisme
- Point d'intérêt

Sources : données PnPC, IGN, DGFiP  
Carte réalisée par le Parc national de Port-Cros en partenariat avec l'association des loueurs de cycles de Porquerolles et le Bureau d'information touristique de Porquerolles - Février 2022

# Réglementation en cœur de Parc national

## Réglementation générale

Un parc national est un territoire d'exception, ouvert à tous sous la responsabilité de chacun. Son cœur est protégé par une réglementation. Merci de la respecter.



En cas de risque incendie classé très sévère ou extrême par la préfecture du Var (risque rouge), l'accès au massif forestier est interdit.

Dans ce cas dit du plan alarme :

- Massif forestier concerné par l'interdiction
- Pistes cyclables et sentiers fermés à la circulation
- Pistes cyclables et sentiers maintenus ouverts à la circulation
- Sentiers exclusivement piéton



De juin à septembre, consulter quotidiennement le niveau de risque incendie dans le Var sur [www.risque-prevention-incendie.fr/var/](http://www.risque-prevention-incendie.fr/var/) ou en flashant le code



- ### Les bonnes pratiques à vélo
- J'appose la marque réglementaire obligatoire à l'avant du vélo.
  - Je circule exclusivement sur les pistes et chemins autorisés.
  - J'adapte ma vitesse à la fréquentation et je ne dépasse pas les 20 km/h.
  - Je stationne uniquement sur les aires aménagées à cet effet.



Consulter la réglementation spécifique aux vélos à Porquerolles sur [www.portcros-parcnational.fr](http://www.portcros-parcnational.fr) ou en flashant le QR code